



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1369

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 euros à l'Association "Lyon Duchère A.S."

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1369 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION
"LYON DUCHERE A.S." (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Lyon Duchère AS », club de football créé en 1964, inscrit son action à la fois sur le champ de la performance sportive et de l'insertion sociale.

Elle s'est attachée, au cours de ces 7 dernières années, à placer le club au cœur du quartier de la Duchère, ne cessant de développer le nombre de ses licenciés qui s'élevaient à 80 en 2008 et à 597 en 2015.

Au cours de la saison 2014-2015, le club a obtenu 4 titres de champions (Sénior 3, U19B et U17) et 4 montées au niveau supérieur (séniors 2, séniors 3, U19B et U17) et a remporté 2 nouvelles coupes du Rhône (séniors 2 et vétérans).

L'Association a poursuivi son action en matière de développement social, notamment par l'organisation de stages thématiques durant les vacances scolaires et la reconduction de l'action « Ton but c'est ton métier » qui permet à une quarantaine de jeunes de décrocher un job d'été.

A la suite des événements du 11 janvier 2015, elle a également mis en place des ateliers et échanges autour de la liberté d'expression et de la laïcité.

L'Association « Lyon Duchère AS » a reçu, au titre de la saison 2014-2015, une subvention de fonctionnement de 160 000 €. Cependant, sa situation financière est actuellement difficile. Elle subit en effet, dans un contexte de crise économique, le désengagement de plusieurs soutiens et partenaires qui contribuaient de manière non négligeable au budget de l'association.

De plus, l'accroissement des licenciés (+16 % en 2014-2015) entraîne une augmentation des frais de fonctionnement, alors que ces nouveaux licenciés, à faible revenu, n'amènent pas de recettes supplémentaires pour le club au niveau du produit des licences.

Par ailleurs, l'Association a participé à la coupe de France face à Arles, ce qui lui a occasionné des frais supplémentaires.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville de Lyon souhaite allouer à l'Association « Lyon Duchère AS » une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 35 000 €, à titre de complément de la subvention 2015 déjà allouée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 35 000 € est allouée à l'Association « Lyon Duchère AS », à titre de complément.

2- La convention mixte à la convention cadre de partenariat du 29 janvier 2013 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Duchère AS » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015 comme suit : ligne de crédit 42016, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPELITE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT